Estavayer-le-Lac

Autor(en): **Lauper, Aloys**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungsblatt / Berner Heimatschutz**

Band (Jahr): **- (2000)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-836195

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ecu d'or 2000

Estavayer-le-Lac

Aloys Lauper, conservateur-adjoint au service des biens culturels du Canton de Fribourg.

Une ville à deux visages

Avec une face tournée vers le lac et vers le pays neuchâtelois qui lui fournira nombre d'entrepreneurs, de tailleurs de pierre et de maîtres maçons, et l'autre regardant vers les terres céréalières de son arrière-pays, la ville était partagée entre son port et ses fermes intra-muros. En 1832, elle comptait d'ailleurs encore 208 granges-écuries pour 231 maisons, confirmant ainsi son caractère rural. Les nombreuses granges-écuries et les dômes, ces grandes lucarnes en pignon permettant de hisser les céréales dans les combles utilisés comme greniers, restent les éléments les plus frappants d'une ville qui ne s'est guère développée, vu sa position géopolitique. Profitant du port et de bons rendements céréaliers, elle ne manqua pourtant ni de moyens ni d'ambitions comme en témoigne encore son église paroissiale, terminée vers 1525. Même les guerres de Bourgogne ne semblent pas avoir affecté son dynamisme, comme le démontre la qualité de l'architecture. A l'entrée de l'impasse de Motte-Châtel, derrière une façade du XVIIIe siècle, on a d'ailleurs retrouvé en 1989 un cycle de peintures murales Renaissance, évoquant notamment le thème des ruses féminines, dont la qualité atteste d'un milieu culturel ouvert. Rattachée à Fribourg en 1536, la ville perd cependant peu à peu son importance pour n'être plus qu'un siège de bailliage négligé par ses souverains.

Détail d'une balustrade.

Une tour d'angle du château de Chenaux (XVe siècle). (Fotos: Service des biens culturels du Canton de Fribourg)

Un quartier modèle sur des modules

La convention passée le 18 avril 1338 entre les bourgeois de la ville et leurs trois coseigneurs établissant le lotissement du nouveau quartier de la Bâtiaz est considéré comme l'acte de fondation d'une petite villette, entérinant un développement urbain hors les remparts, aux abords du nouveau château de Chenaux. Ce document, tout à la fois une franchise, une organisation fiscale et un plan d'aménagement fixait entre autres le montant de l'impôt de toise, proportionnel à la largeur de la parcelle sur rue. Cette particularité fiscale a déterminé le développement en profondeur des villes savoyardes, dont l'urbanisme reposait sur la définition de parcelles à bâtir accordées à chaque bourgeois: le cheseau. Sa dimension et son occupation est clairement défini pour le quartier de la Bâtiaz: un module d'une largeur maximale de 3 toises (entre 7,50 et 8,10 m) pour une profondeur de 66 pieds (environ 22 m). Cette convention de 1338 précisait en outre que les constructions n'occuperaient que 40 pieds au maximum, le reste de la parcelle étant réservé à «curtine et charrière» (au tas de fumier et au chemin): On ne devait établir sur cet espace libre «[...]nyon graz, ne nyone columne, ne bras» afin de ne pas gêner la circulation. Une venelle de trois pieds pour «les desters et les cortoyses» (les ordures et les toilettes) devait séparer les rangs de maisons opposés. Ces «ruelles du merdasson» sont encore bien visibles dans le tissu urbain de ce quartier.

La sauvegarde

La situation privilégiée de la ville au bord du lac, son aspect pittoresque, sa collégiale et les tours de briques de son château attirèrent l'attention des premières personnalités engagées dans la sauvegarde des monuments historiques. Dans les années 1910, d'importants travaux de restauration furent ainsi menés par l'architecte fribourgeois Frédéric Broillet, portant à la fois sur l'enceinte urbaine et sur le château de Chenaux. Estavayer-le-Lac est sans doute la ville la plus intéressante et la mieux conservée du canton hormis Fribourg. Le fait d'avoir échappé au statut de ville médiévale idéale comme Gruyères ou Morat n'y est sans doute pas pour rien!

Aloys Lauper